

## Les dix commandements des mariés de l'année

1. Vous choisirez un des dimanches proposés sur Bourges pour continuer la préparation de votre mariage.
2. Vous rédigerez un "projet de vie" pour votre foyer. Inspirez-vous des pages 6 et 7 du livret "*Célébrer notre mariage*".
3. Vous préparerez la Célébration à l'église en choisissant les textes dans le livret "*Célébrer notre mariage*", suivant le plan de la cérémonie, page intérieure de couverture (voir feuille jointe).  
De ces choix vous reparlerez avec le prêtre ainsi que des chants possibles, de la musique (orgue ou CD).
4. Vous fournirez pour le dossier, chacun un acte de naissance daté de moins de 6 mois avant la célébration. Vous donnerez les renseignements nécessaires pour la demande de votre acte de baptême; c'est le prêtre qui en fait la demande et personne d'autre.
5. Le jour de votre mariage, vous serez bien à l'heure à l'église. Le prêtre, en effet, doit souvent assurer plusieurs célébrations dans l'après-midi et cela en des lieux différents.
6. Durant la célébration à l'église, vous veillerez à ce que les photographes et cameramen soient peu nombreux et se fassent discrets tout en étant "efficaces" : il faut bien sûr des souvenirs (page 11).
7. Si vous voulez "fleurir" l'église pour votre mariage : le prêtre vous mettra en relation avec la personne chargée de ce service.  
Vous pouvez aussi faire apporter les fleurs qui vous auront été offertes et les faire reprendre à la fin de l'office (page 10).
8. Si vous demandez combien vous "devez" à la paroisse pour la célébration de votre mariage, sachez que les évêques de notre province proposent une offrande de 170 € : 1/3 pour les besoins du diocèse, 1/3 pour les besoins de la paroisse, 1/3 entrant dans le salaire des prêtres (page 8).
9. Vous avez choisi de célébrer votre mariage à l'église et ce jour-là on priera pour vous et vous-même vous vous confierez à Dieu.  
Dans le temps de la préparation, ne manquez pas déjà de prier ou chacun dans le secret de son cœur ou ensemble tous les deux.  
Sachez que les couples qui vous accompagnent et le prêtre ne manquent pas de le faire pour vous.
10. Enfin n'oubliez pas l'église après la célébration de votre mariage ; n'attendez pas le baptême de votre premier enfant pour y revenir. Revenez-y pour prier, seul ou en couple, en ce lieu qui aura reçu votre engagement. Sachez que chaque dimanche, une communauté de chrétiens se rassemble : venez les rejoindre.

01/2014